



**ARRÊTÉ n° RH 2024 - 64**  
**Portant inscription sur le tableau annuel**  
**D'avancement au grade**  
**D'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**4.1 : Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Le Maire de Ligueil,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 27/01/2021,

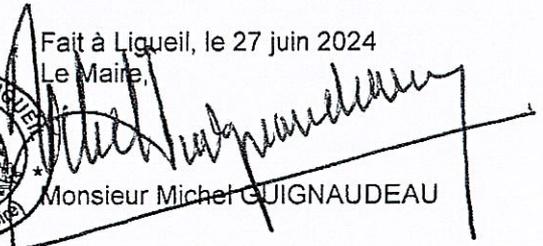
**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	LUCAS BRIGITTE	01/07/2024
2	BARREAU MURIELLE	01/12/2024
3	DEWITTE THIERRY	01/07/2024
4	GEORGET MAURICETTE	01/12/2024
5	MEUNIER PATRICIA	01/09/2024
6	TARRIER NATHALIE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	1
Inscrits	5	1

**Article 2 :** Monsieur la Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Ligueil, le 27 juin 2024  
Le Maire,  
  
Monsieur Michel GUIGNAudeau

Le Maire,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.